

Bulletin de la section FSU du Conseil Général d'Eure-et-Loir.

Local situé impasse Valin à CHARTRES (derrière l'auberge de jeunesse),
Adresse postal : 1 place Châtelet 28026 CHARTRES Cedex

Tel : 02 37 23 60 90 - Fax : 02 37 23 60 87
Mél : fsu@cg28.fr

CG 28 info n°19

<http://www.fsu.fr/>

Fédération Syndicale Unitaire

Edito

Dans ce 19^{ème} numéro, depuis l'arrivée de la FSU au Conseil général, nous continuons de porter les exigences et les espoirs de chacun, dans le respect des convictions qui sont les nôtres et de vos préoccupations, conscients et confiants qu'ensemble, nous pourrions faire en sorte que «demain soit meilleur qu'aujourd'hui». Et de l'espoir, il en faut, emplois, salaires, retraites, financement des services publics, perte de pouvoir d'achat, travail social, réforme de la catégorie B (et C à venir), décentralisation, les sujets d'inquiétudes et de colère ne manquent pas, nationalement et localement !!!

Face à toutes ces attaques, il nous faut être vigilants et surtout mobilisés. Or, la construction de la mobilisation ne peut pas se faire sans vous. La force du syndicat c'est autant vous que nous ! Il est bien évident que notre volonté ne faiblit pas, nous rencontrons si souvent des collègues démotivés et découragés face aux rouleaux compresseurs que sont parfois nos interlocuteurs. Nous vous invitons donc au travers de ce 19^{ème} numéro à vous laisser convaincre que des avancées sont souhaitables si nous voulons nous en donner les moyens et la peine...

SOMMAIRE

- Page 1 : Edito - DGAS Dreux - Délai de carence
- Pages 2 à 5 : CTP de juillet et septembre
- Page 6 : Refonder le travail social
- Page 7 : Le travail social
- Page 8 : Pouvoir d'achat des fonctionnaires
- Page 9 : Impôts et évasion fiscale
- Page 10 : Retraite
- Page 11 : Sécurité sociale et prévoyance
- Page 12 : Vos élus FSU

DGAS DREUX

«TROP C'EST TROP !» disaient-ils !!!

Leurs conditions de travail n'étant plus supportables, les agents de la DGAS de Dreux ont tiré la sonnette d'alarme en juillet. Des absences désorganisant totalement le travail et ayant de grandes répercussions sur le service rendu aux euréliens.

A un moment où les services sociaux sont devenus la zone de friction du délitement social et doivent faire face à la paupérisation, ses agents ne sont plus en mesure d'assurer leurs missions avec la même qualité.

De services momentanément fermés au public, en consultations supprimées, de suivis d'enfants mis en attente, en charges de travail toujours plus lourdes, les agents craquent...

C'est par une mobilisation très suivie qu'ils ont crié leur colère et leur désarroi. La FSU qui a accompagné les agents dans cette action a été reçue ainsi qu'une délégation d'agents. Nous attendons maintenant de voir concrètement comment la collectivité va prendre en compte dans ses décisions et ses actes ce que les agents ont fait remonter, notamment en matière de remplacement.

La lecture du PLF (projet de loi de finances) pour 2014 n'est peut-être pas le dernier «best seller» mais il est toutefois très intéressant. Cela fait même peur, mais ils n'ont pas oublié de proposer la suppression du jour de carence :

«Article 67 : Abrogation du jour de carence et renforcement du contrôle des arrêts maladie dans la fonction publique I. - L'article 105 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 est abrogé.

[...]

Présentée comme un élément d'«équité» entre public et privé, l'application du délai de carence a en réalité mis en évidence le fait que les salariés du privé bénéficiaient dans une très large mesure d'une neutralisation de ce dispositif. En effet, selon un rapport de l'IRDES (Institut de recherche et documentation en économie de la santé), 64 % des salariés et 75 % de ceux relevant d'entreprises de plus de 250 salariés bénéficient d'une couverture complémentaire neutralisant le délai de carence, Le PLF propose donc de supprimer le délai de carence appliqué aux fonctionnaires qui était sans réelle efficacité.

La suppression du délai de carence représente un coût estimé pour l'État à 60,8 M€ ; à 63,5 M€ dans la fonction publique hospitalière et à 40 M€ dans la fonction publique territoriale. Ce surcoût sera réduit par les économies générées par l'amélioration du dispositif de contrôle proposé dans le PLF.

Vous vous souvenez (Cf. Info CG28 n°18) la FSU avait suggéré au CG d'être en avance sur l'histoire et de supprimer le délai de carence dès que le ministre avait annoncé qu'il serait supprimé. La réponse fut «niet». La direction générale nous disait qu'elle appliquerait la loi au moment venu. Eh bien voilà le moment est enfin venu !!!

22 juillet 2013

CTP - CTP - CTP - CTP- CTP

Le 22 juillet dernier, ultime CTP avant des vacances bien méritées, n'est-ce pas !!!?? Il se réunissait à la demande des organisations syndicales, pour échanger sur la convention de partenariat passée entre les Conseils généraux du Loiret, du Loir-et-Cher et de... l'Eure-et-Loir ! Cette convention de partenariat a été passée sous silence par notre collectivité. Elle aurait pourtant eu le temps d'échanger avec les syndicats puisque cette démarche initiée en novembre 2012, a fait l'objet d'une signature le 19 décembre 2012. Cette convention soulève un certain nombre de d'interrogations :

- Pourquoi avec ces départements-là ? Réponse de la collectivité : ce sont 3 départements de même importance – D'accord mais il y en a d'autres comme l'Indre-et-Loire, l'Eure ou encore le Cher !
- Par ailleurs, à l'heure où il est de bon ton de vilipender le «mille-feuille administratif», on ajoute encore une couche, l'Assemblée des 100 est bien une nouvelle assemblée, certes pas institutionnelle, mais, de fait, une feuille supplémentaire même en papier brouillon !??

Quelle énergie supplémentaire va-t-on demander aux agents ? Régulièrement en contact avec des collègues ils nous disent déjà leur épuisement. Certains sont à bout de force. Il nous est annoncé 22 groupes de travail dont 7 pilotés par l'Eure-et-Loir... !! Alors même, que de l'aveu du DGS, nous allons être contraints de revoir à la baisse le niveau de service pour un certain nombre de compétences

La FSU a également évoqué sa crainte en matière de collègues puisque le CG 45 se proclame «es qualité»

en matière de PPP Partenariat Public-Privé. Albéric de MONTGOLFIER, présent pour l'occasion !, nous a indiqué que nous n'avions rien à craindre car il n'est pas fan du PPP, dont acte !

Enfin, cette convention comporte deux pages sur les ressources humaines. De fait, que va-t-il advenir du dialogue social ? Les organisations syndicales ont déjà tellement l'impression qu'elles ne sont pas entendues ! Qu'en sera-t-il demain, quand les décisions concerneront 3 collectivités, alors que d'autres intérêts sont en jeu ailleurs, portant notamment sur la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences) ou le maintien dans l'emploi (Cf. art. 10 de la convention) !?!

Albéric de MONTGOLFIER déclare que compte tenu des dangers qui guettent les départements, (baisse des dotations de l'Etat, loi de décentralisation), il faut réagir et se regrouper pour mutualiser un certain nombre de compétences. Il ajoute qu'en période de crise les usagers ont besoin de services publics. Nous saurons nous en souvenir !! –

Pour finir, citons les propos de la direction générale «la mer est agitée, soit on saisit une planche et on essaie de surfer (ça doit être la convention de partenariat !) soit on reste le cul dans le sable en attendant que la mer nous submerge». La FSU pense qu'il y a une autre option, celle de changer de cap notamment en allant chercher l'argent où il est, ce que le gouvernement actuel fait très très très peu, et que n'a absolument pas fait le précédent !!!

3 sept. 2013

1 – La protection sociale complémentaire – Avis

La FSU a donné l'explication suivante sur son vote:

Nous rappelons que la procédure de labellisation, «qui offrait plus de liberté et permettait la portabilité de la couverture» (une fois n'est pas coutume nous citerons François SAUVADET, ancien ministre de la fonction publique), a notre préférence.

Toutefois, nous notons que la mise en place de ce contrat avec participation du CG pourra

sans doute permettre à certains agents de souscrire un contrat prévoyance. Mais ne nous leurons pas, nous savons aussi que certains ne pourront pas payer, par exemple pour un salaire de 1 500 € net, 13 euros par mois pour un tel contrat.

La FSU n'a donc pas pris part au vote. (cf article prévoyance page)

2 – Mission valorisation des sites patrimoniaux départementaux - Avis

Vous le savez, nous vous l'avons dit à plusieurs reprises,

une des occupations préférées de la collectivité est d'organiser, de réorganiser ou de désorganiser.

Donc après avoir rattachée une mission de valorisation des sites patrimoniaux à la DGS le 26 novembre 2012, il nous a été demandé d'émettre un avis sur le détachement d'un chargé de projet action développement culturel de la DGAC (Direction générale adjointe des cultures) pour le rattacher à la mission de valorisation des sites auprès du DGS. Que d'attachement, heu de rattachement, heu non de détachement !! On s'y perd !!!!!

La FSU s'est abstenue.

3 – Organisation du temps de travail dans les collèges : rentrée 2013-2014 - Avis

En Eure-et-Loir, le Conseil général a décidé, en 2011, de revenir sur l'accord cadre qui gérait le temps de travail des agents dans les collèges.

Ainsi, suivant les années, cela représente entre 3 et 5 jours supplémentaires de travail. La FSU ne peut se satisfaire pour nos collègues, qui rappelons-le, ont le régime indemnitaire le plus bas du Département, comptent le plus fort taux de restriction au travail, ont la moyenne d'âge la plus élevée, les accidents du travail les plus nombreux, voient ainsi leur temps de travail s'alourdir.

La collectivité s'appuie sur l'équité entre les agents du Conseil général assujettis à 1 607 heures annuelles.

Cependant d'autres catégories professionnelles ont bien des jours de congés supplémentaires du fait de sujétions particulières dans leur travail.

La FSU persiste à revendiquer, pour les agents des collèges, notamment au titre du décret 2001-623 (voir ci-dessous), un retour à la gestion du temps de travail conformément à l'accord cadre de 2002.

La FSU a voté contre, suivie par la CGT.

1^{er} NB : la FSU a interrogé la collectivité sur le logiciel de gestion du temps de travail compte tenu des inquiétudes de certains agents. La collectivité présentera donc au prochain CTP ce qu'elle appelle « une application en gestion dématérialisée ».

2^{ème} NB : Comme à chaque intervention de la FSU sur les problèmes des ATTEE et des relations entre le Conseil général et les collèges, la collectivité nous a ressorti sa panacée : LA CONTRACTUALISATION.

Il semble pourtant que cela ne soit pas la panacée pour tous !!!!

4 – Questions diverses.

La FSU attire l'attention sur le départ massif de cadres. La DGS a répondu qu'en effet cela se retrouvait nationalement dans un certain nombre de collectivités et que par ailleurs cela montrait la volonté de ces cadres de faire évoluer leur carrière et la reconnaissance des compétences acquises au CG28.

La question de la rue des Chaises a été évoquée et notamment sur le relogement des agents promis en juin. Et figurez-vous que la collectivité est en phase de réflexion (point oral prévu au CTP du 24-09-13).

La FSU a cité l'étude de l'INSEE qui enfin admet la baisse de rémunération des fonctionnaires territoriaux notamment. Nous avons donc rappelé l'urgence de ce qui semble être un gros mot, l'arlésienne, la révision du régime indemnitaire..... A LA HAUSSE BIEN SUR!!!

ATTEE, travailler plus !

Suite du feuillet « temps de travail dans les collèges », le CTP du 3 septembre devait émettre un avis sur l'évolution du règlement. Doit-on vous rappeler, les HMI, journées de grève et autres revendications des collègues ATTEE notamment contre l'allongement de leur temps de travail - Vive la décentralisation ! -

Préalablement à ce CTP, la FSU a participé aux groupes de travail préparatoire concernant : logement en NAS (nécessité absolue de service), temps de travail, gestion prévisionnelle des emplois et conditions de travail.

La FSU, mandatée par les collègues lors des différentes HMI, a porté haut fort leurs revendications. Si certains syndicats trouvent « juste » d'aligner le temps de travail des ATTEE sur les 1607 h annuels, les plus répandues dans la collectivité, il nous semble, à la FSU que c'est bien un choix de notre collectivité de remettre en cause les acquis des personnels les plus fragiles. Nous nous sommes battus pour que la collectivité, comme la loi lui permet, réduise le temps de travail des ATTEE pour tenir compte de sujétions liées à la nature des missions (Cf. art. 2 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011). Il faut ramener leur temps de travail à ce qu'il était il y a encore un an lorsque s'appliquaient les accords-cadres négociés avant la décentralisation.

Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale

[...]

Article 2 L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement peut, après avis du comité technique compétent, réduire la durée annuelle de travail servant de base au décompte du temps de travail défini au deuxième alinéa de l'article 1er du décret du 25 août 2000 susvisé pour tenir compte de sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent, et notamment en cas de travail de nuit, de travail le dimanche, de travail en horaires décalés, de travail en équipes, de modulation importante du cycle de travail ou de travaux pénibles ou dangereux.

2^{ème} CTP depuis la

rentrée qui ressemblait plus à un groupe de travail. Un seul avis, celui sur le tableau des effectifs. Tous les autres dossiers étaient des informations.

1 – Point sur les prestations du CNAS – Informations

Le nombre d'utilisateurs affiché dans le dossier qui nous était adressé était de 1 196. Toutefois, il s'agit du cumul mais un agent pouvant faire des demandes de plusieurs ordres il ne relate pas exactement le nombre d'agents différents. La FSU avait donc préalablement au CTP demandé cette précision. La réponse nous a été apportée en instance. Il y a en fait 685 agents différents qui ont eu recours au CNAS de janvier à fin août 2013. Ce taux d'utilisation de 35 % des agents est plutôt bon.

La FSU avait également interrogé l'administration sur la charge supplémentaire de travail pour les agents de la DRH du fait de l'augmentation des demandes de prestations. Après une première réponse mail, la collectivité a redit qu'après une grosse montée en charge début 2013, juste après l'adhésion, il y avait plutôt une accalmie. A cela, s'ajoute à une modification de fonctionnement du CNAS. L'administration a donc confirmé qu'avec un agent à titre principal sur le CNAS, un agent autour de la communication à destination des agents et l'assistante du DRH pour la communication institutionnelle avec le CNAS, tout allait bien !

Nous avons également, avant ce CTP sollicité la répartition par catégorie des utilisateurs. Un grand regret à la lecture de cette répartition est de constater

que les catégories C, donc sans doute ceux qui en ont le plus besoin (non pas que les autres n'en aient pas besoin), a le plus faible taux de recours au CNAS. La collectivité a du coup indiqué qu'elle allait réfléchir à une communication ciblée.

2 – Tableau des emplois - Avis

La lecture des créations et suppressions de postes montre très nettement un glissement de postes de filière (technique, médico-technique ou social) vers des postes administratifs. L'administration a répondu qu'il s'agissait d'ajuster le tableau des postes à l'organisation actuelle des services. La FSU a insisté sur le fait que ce qui semble naturel et assumé à la collectivité était syndicalement inacceptable. En effet, sous couvert du principe de réalité on assiste à la disparition des métiers et spécificités vers l'administratif avec une formation plus générique.

La FSU a voté contre.

3 Point sur la situation de la rue des Chaises - Informations

Depuis 2010, un certain nombre de personnes passant par les locaux de la rue des Chaises (ex laboratoire départemental d'analyses) souffrent de ce qu'on appelle un syndrome collectif inexplicable ! Gêne respiratoire, picotement des yeux, de la gorge et du nez, maux de tête, otite, bourdonnement... ont mené des agents travaillant sur le site, mais également des agents de passage, à devoir consulter leur médecin. Les symptômes ont d'ailleurs été médicalement objectivés. Depuis donc 3 ans et moult réunions, les choses sont sensi-

blement au même point puisque 22 agents (pas forcément les mêmes qu'en 2010 notamment du fait de la mobilité des agents) ont en 2013 souffert desdits symptômes !

Si le taux d'agents touchés est beaucoup plus important à l'ASE, il n'en demeure pas moins que tant au service d'action sociale qu'à la PMI on retrouve des agents déclarant ces symptômes irritatifs.

A la souffrance inhérente à ces symptômes il faut ajouter une ambiance de travail détériorée entre les agents touchés et les autres, par la suspicion et le scepticisme de certains agents de la collectivité. Bref, cette « affaire » n'a déjà que trop duré. La solution du relogement suggérée par la FSU comme par d'autres orga syndicales semble compliquée par manque de locaux disponibles.

Lors de ce CTP la collectivité nous a annoncé un déménagement qui pourrait s'inscrire dans le nouveau leitmotiv de l'administration la « stratégie bâtiminaire » ! Ce déménagement toucherait plusieurs circo vers un site dans le jardin des entreprises sur lequel il y a un restaurant et une crèche d'entreprise. Cette acquisition engendrerait un coût annuel inférieur au coût actuel. L'administration s'est engagé à des contacts réguliers avec les agents et les organisations syndicales pour penser les nouveaux locaux de façon efficiente et conforme aux besoins des services.

Seul bémol, mais de taille, ce déménagement ne devrait pas pouvoir intervenir avant début 2014. Du coup, la question de l'immédiateté pour les agents en souffrance de la rue des chaises reste posée !!!

4 Présentation des outils de

suivi de l'organisation des temps de travail dans les collèges - Informations

Suite à l'intervention de la FSU lors du CTP précédent, la collectivité nous a présenté l'ENT (espace numérique de travail) d'ADN société qui gère le parc informatique des collègues.

On nous a donc expliqué que pour connaître les réalités du terrain dans un souci d'efficacité dans les remplacements, pour faire coller le travail de chacun avec les attentes de la collectivité, il fallait un outil commun et acceptés par tous (tous c'est le CG et les gestionnaires !). Cet outil miracle est en fait un super agenda partagé (eh oui encore un !) entre les établissements et le Conseil général.

Les échanges autour de cet outil ont permis à la FSU de redire son inquiétude quant aux ATTEE, nous le répétons agents avec la moyenne d'âge la plus élevée, le plus fort taux d'arrêt de maladie et de restriction au travail. Il fut assez comique d'entendre un des syndicats qui a voté pour l'augmentation du temps de travail

des ATTEE demander à la collectivité ce qu'elle comptait faire pour améliorer leurs conditions de travail !! La collectivité encouragée par ledit syndicat a rappelé que cette augmentation du temps de travail revêtait un caractère d'égalité pour tous les agents de la collectivité.

Rappelons que :

L'égalité n'est pas toujours juste et que la FSU y préfère l'EQUITÉ ;

Tous les agents du CG n'ont pas le même temps de travail annuel puisque certains bénéficient d'une semaine de congé supplémentaire compte-tenu de sujétions particulières dans leur organisation de travail. Ce que la FSU trouve par ailleurs tout à fait normal !!!

Pour finir sur l'ENT, gérant l'emploi du temps des collègues ATTEE, aussi rassurant qu'ait voulu être l'administration il nous faudra être vigilant car nous savons que ces outils permettant de définir des référentiels sont dangereux et qu'ils ont mené dans certains lieux, comme à l'hôpital ou à pôle emploi la modification drastique de l'organisation de travail engendrant l'ex-

ternalisation parfois et la souffrance souvent !

5 – Questions diverses.

La FSU avait interrogé l'administration sur les emplois d'avenir. En effet, lors de la réunion du 20 juin 2013, il avait été évoqué l'hypothèse de moduler le régime indemnitaire des «tuteurs» puisque la loi ne prévoit pas de rémunération complémentaire pour lesdits tuteurs. L'administration nous a répondu qu'elle étudiait toujours cette hypothèse.

Nous nous interrogeons également sur le risque de «concurrence» entre lesdits emplois d'avenir et l'ESAT hors les murs. En effet, le CG intègre dans ces effectifs des jeunes travaillant en ESAT (ex CAT). La collectivité a indiqué que compte-tenu du très grand nombre de départs en retraite des agents ATTEE dans les 2 prochaines années qu'il n'y avait aucun risque de «concurrence» et que ces 2 apports lui seront utiles pour permettre le fonctionnement des collègues !

«Je crise, tu crises, nous crisons...»

Les représentants de la collectivité nous le servent à tous les menus, les dotations de l'Etat vont baisser ! Il va donc falloir faire des ECONOMIES, à tous les chapitres assurent-ils... Du coup, réunion de crise des cadres les 1^{er} et 2 juillet derniers, afin notamment, de trouver où faire lesdites économies. Le séminaire s'est réuni dans un cadre qui fleurait bon les économies, le moulin de Lonceaux !!!

Jeu de l'automne trouver la photo du moulin de Lonceaux.



REFONDER LE TRAVAIL SOCIAL ?

Le gouvernement doit prochainement lancer un chantier pour la refondation du travail social. Le Conseil général 28 cherchera-t-il lui aussi, à refonder le travail social du département ?

vancement d'échelons et de grades moins restrictifs et une revalorisation de leur régime indemnitaire ?

la collectivité ne reconnaitra pas la capacité des services à organiser des collectifs de travail pertinents : travail des équipes, travail des binômes (TS- secrétaires) dont la DRH devra tenir compte pour les grands chantiers à venir de la territorialisation et de l'informatisation ?

une politique d'intelligence collective pour

Habités à gérer la précarité, les travailleurs sociaux sont des gens très patients. Cependant, la coupe est pleine et ils risquent de ne pas profiter longtemps de la trêve estivale.

En effet, après les grèves sur certaines circo, de juin et de juillet 2013, les travailleurs sociaux vont-ils se remettre au travail plein d'ardeur tant que :

une politique de remplacement des postes administratifs, sociaux et médico-sociaux dans leur secteur, ne sera pas effectivement mise en œuvre par la collectivité, pour que la situation de leur circo ne génère plus de souffrance au travail ?

une politique de déroulement des carrières et des rémunérations ne sera pas mise en œuvre pour la reconnaissance de leurs diplômes et de leurs compétences, avec des quotas d'a-



que cesse l'instrumentalisation du Travail Social, à travers des **productions** dégradées, au service de multiples dispositifs : CER-Contrat d'Engagement Réciproque/ RSA-Revenu de Solidarité Active, CASU-Appui aux Situations d'Urgence / Fond de Solidarité Logement énergie, Evaluation-logement/ Sous-CAPEX- Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives, Evaluation-enfance/CRIP-Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes, etc... au détriment des valeurs supérieures du Travail Social que sont l'autonomisation des familles,...

**LES TRAVAILLEURS SOCIAUX N'ATTENDRONT PLUS !
ILS VEULENT DES REPONSES A TRAVERS
LES ORGANISATIONS SYNDICALES QUI ACCOMPAGNENT
LEURS REVENDICATIONS !**



Nos organisations syndicales se retrouvent autour d'un manifeste « *le travail social : avec des professionnels promoteurs de droits et de lien social* ». Elles réaffirment la prééminence des valeurs fondamentales d'humanisme et de solidarité s'appuyant sur les textes définissant l'intervention des travailleurs sociaux, et appellent à la restauration des droits sociaux fondamentaux pour tout citoyen !

■ **Pour la restauration des droits fondamentaux des usagers**

- Le droit au travail, à un salaire décent ou à un revenu de substitution,
- Le droit au logement,
- Le droit à la santé,
- Les droits des enfants et des familles,
- Le droit au respect de la vie privée.

■ **Pour un engagement de l'Etat aux côtés du service public territorial**

■ **Pour la remise en cause du nouveau management dicté par des choix budgétaires au sein du travail social**

■ **Pour la défense du travail social au service des usagers**

Dans un contexte social dégradé accentuant inégalités et paupérisation d'une partie de plus en plus importante de la population, nous nous saisisons de toute occasion pour faire entendre la voix de toutes celles et de tous ceux qui, dans leur pratique quotidienne, concourent à la défense des droits des plus démunis et à la réappropriation de leur intégrité physique et morale.

Nous interviendrons dans les débats lors des assises interrégionales puis des États généraux du travail social pour exiger d'autres réponses à la crise et des moyens pour un travail social de qualité.

■ **Parce que le nouvel espace statutaire de la catégorie B ne répond pas aux revendications des personnels**, nous interviendrons également pour rappeler les engagements de campagne de revalorisation statutaire et salariale des travailleurs sociaux.

■ **Pour la reconnaissance des diplômes d'État Bac+3 au niveau II français et le reclassement des assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants et conseillers en économie sociale et familiale en catégorie A type.**

■ **Pour un vrai déroulement de carrière en catégorie A pour les conseillers sociaux éducatifs.**

Dans un premier temps, nos 4 organisations syndicales signataires appellent

à un rassemblement le 8 octobre 2013

à l'occasion du colloque organisé par le CSFPT, le CNFPT et la FNCDG sur le thème : « *Quelles évolutions pour la filière sanitaire et sociale de la FPT ?* » pour défendre nos qualifications.

LE RENDEZ-VOUS EST FIXE À 13 h00

35 BOULEVARD DES INVALIDES A PARIS - FACE AU CONSEIL RÉGIONAL D'ILE DE FRANCE

Il leur faudra battre en retraite !

Dans la foulée du gouvernement précédent, les nouveaux dirigeants de notre pays (qui avaient manifesté à nos côtés en 2010), veulent imposer une nouvelle attaque contre nos retraites :

La déception et la colère sont grandes notamment devant le nouvel allongement de la durée de cotisation à 43 annuités à terme et la non suppression du système décote surcote. Cela revient à reculer encore l'âge de départ à la retraite et à baisser le niveau des pensions des retraités.

Le gouvernement dit qu'il ne touchera pas à l'âge légal de 62 ans. Mais qui aura 172 ou 174 trimestres cotisés et validés à 62 ans Personne ou presque !

La mise à contribution, une fois encore, essentiellement des salariés et des retraités, augmentation de la CSG et/ou des cotisations sociales, retard de la revalorisation des pensions... Le gouvernement propose de compenser intégralement l'effort demandé d'un côté aux entreprises par de nouvelles exonérations des cotisations de l'autre côté. C'est intolérable !

Il faut tordre le cou aux fausses vérités !

Oui l'espérance de vie augmente et c'est tant mieux, mais l'espérance de vie en bonne santé stagne voir recule. Les années les plus dures au travail sont entre 60 et 65 ans.

Il n'y aurait plus d'argent dans les caisses et il faut trouver 20 milliards d'ici 2020. . Mais 20 milliards, c'est le cadeau du gouvernement sans contrepartie aux grandes entreprises en 2013. 20 milliards, c'est aussi le ¼ des bénéfices des seules entreprises du CAC 40 en 2010 et en 2011..... Jamais la richesse créée n'a été aussi importante, mais elle est de moins en moins répartie.

Le président de la république répète «la reprise est là». Mais où ?

Pas sur nos bulletins de salaire (le point d'indice est gelé depuis 3 ans).

L'augmentation du nombre de trimestres signifie pour nous :

La retraite à 64, 65 ou 67 ans ;

Le maintien contraint de centaines de milliers de salariés au travail, privant ainsi la jeunesse d'autant d'emplois disponibles ;

L'aggravation des effets des mesures Fillon (2003 et 2010), et notamment la décote : double peine pour ceux qui partent à la retraite sans la totalité des trimestres. Leur pension qui était calculée avant en proportion du nombre de trimestres cotisés subit une décote supplémentaire par trimestre manquant.

La journée d'action du 10 septembre à l'appel de la FSU, CGT, FO et Solidaires a permis au débat sur les retraites d'être posé. Elle a aussi pesé dans le renoncement du gouvernement à certaines mesures comme l'alignement entre le public et le privé.

La FSU poursuit sa campagne d'information et de débats. Il est en effet nécessaire de gagner la conviction de l'opinion sur d'autres alternatives possibles à cette réforme. La FSU estime que ces propositions sont réalistes à condition de se donner les moyens de leur financement.

**La retraite : nos anciens se sont battus pour la créer.
Mobilisons-nous, ensemble, pour la garder !**

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires territoriaux

La gazette des communes l'admet timidement, le pouvoir d'achat des fonctionnaires baisse...

«Une étude de l'Insee publiée début août 2013 montre que le salaire moyen des fonctionnaires territoriaux est le plus bas de la fonction publique, et qu'il a légèrement diminué pour tous les agents entre 2010 et 2011. [...]

L'évolution est de - 0,8 % dans la FPT (- 0,1 dans la fonction publique d'Etat et - 0,6 dans l'hospitalière).

Cette étude montre que ce sont les territoriaux qui ont connu la perte de pouvoir d'achat la plus importante. En outre, les hausses de cotisations annoncées dans le cadre de la réforme des retraites vont encore aggraver cela », s'indigne Didier Bourgoïn, secrétaire national du Snucias-FSU.»

Une des réponses du gouvernement réside dans la réforme de la catégorie C actuellement en cours, mais

qui est bien en deçà des besoins. Il est urgent de mettre fin au gel du point d'indice, de le revaloriser et l'abonder immédiatement et significativement pour permettre le rattrapage des pertes accumulées ! Cette amélioration des rémunérations, est indispensable à la

naire territorial c'est celui qui suit le dossier de RSA, c'est l'éducateur, ou celui qui travaille à la construction du collège mais pas seulement... Dans notre belle collectivité il n'est pas rare d'avoir face à nous, un administratif ou un élu qui nous glisse

DELICATEMENT «qu'il y a pire ailleurs, que si on n'est pas content plein de monde attend à la porte, que le régime indemnitaire oui oui mais....»

Combien de temps encore va-t-on faire payer la crise aux salariés et au service public. De l'argent il y en

a, à condition d'aller le chercher là où il est... Mais en tout cas pas en transférant progressivement une quarantaine de milliards d'euros de cotisations patronales sur l'impôt des ménages et des salariés.

relance de l'économie et de l'emploi.

Ceci étant dit, soyez rassurés, vous allez quand même être traité de nantis par les uns ou les autres. Ceux qui oublient que le fonctionnaire c'est l'institut, l'infirmière ou l'éboueur, que le fonction-

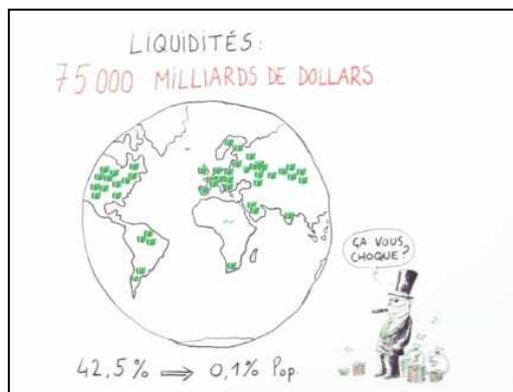


La FSU conteste l'actuelle campagne contre l'impôt.

La solidarité nationale est utile et indispensable par ses effets redistributeurs, dans le cadre de la justice sociale. **À condition qu'il soit juste et progressif.** A condition d'en finir avec l'idée que ce serait le travail qui coûte cher alors que le capital n'est pas taxé à la hauteur nécessaire et alors que le montant des dividendes versés aux actionnaires explosent quand l'investissement productif stagne voire diminue ! Il s'agit aussi de tout mettre en œuvre pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale. Les conditions d'une reprise durable sont donc fonction des choix économiques et sociaux....

Alors que le débat budgétaire s'ouvre, la FSU a adressé une lettre ouverte en ce sens au Premier Ministre.

De l'argent il y en a, pas dans nos poches mais dans d'autres poches !



L'évasion fiscale est estimée en France à 60 à 80 milliards par an, somme équivalente au déficit budgétaire de l'année 2012



Paroxysme de l'évasion fiscale, le siège social de Renault-Nissan est aux Pays-Bas, avec le consentement de l'Etat actionnaire !



Sécurité sociale et prévoyance sont-elles encore les mamelles de la solidarité ?

1/ la sécurité sociale

Après les solidarités familiales ou de corporations, la conception de l'assistance issue de la Révolution de 1789 ou encore les tentatives de création d'une sécurité sociale au début du XXème siècle c'est l'alliance des communistes et des gaullistes, au Conseil National de la Résistance (CNR) qui engendrera la véritable naissance de la sécurité sociale !

En effet, la Sécu figurait dans le programme du CNR de mars 1944. Pour «mettre définitivement l'homme à l'abri du besoin, en finir avec l'indignité, la souffrance, le rejet, l'exclusion», le CNR proposait la mise en place d'«un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail [...]». L'année suivante, le ministre du Travail, Ambroise Croizat, mettait en place ce nouveau système de protection sociale. "La sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette incertitude constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes entre les possédants sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir et les travailleurs sur qui pèse, à tout moment, la menace de la misère"(extrait de l'ordonnance du 4 octobre 1945)

Financée par le «salaire direct», sous forme de cotisations, c'est une partie de notre rémunération qui est socialisée, puis redistribuée solidairement sous forme de prestations. Notre système collectif garantit aux salariés et à leurs familles un droit égal à la couverture des «risques sociaux» : maladie, vieillesse, famille, décès, invalidité, chômage et prestations familiales.

La sécurité sociale reste ainsi l'institution majeure de la solidarité entre actifs et inactifs, bien portants et malades, générations actuelles et futures, et ce malgré tous les coups que les gouvernements successifs lui ont porté.

Dans les années 1980, on considérait qu'une immense majorité de la population française était assurée contre les risques sociaux.

Le désengagement et le déremboursement par touches successives impliquent qu'aujourd'hui, dans notre pays, pour se soigner la sécu ne suffit plus. Ainsi, l'esprit de solidarité mutualiste a pour but de pallier l'agonie de la sécurité sociale. Toutefois, la résurgence de phénomènes de pauvreté et de marginalisation économique et sociale ont abouti, selon les études les plus récentes, à l'exclusion de l'accès aux soins près de 17 % de la population française.

Certains ne peuvent plus se soigner, alors qu'ils y sont contraints. Notons que 2/3 des dépenses se concentrent sur 10% des patients.

2/ la prévoyance complémentaire

Pour ce qui concerne spécifiquement la prévoyance comme en matière de complémentaire santé, des contrats ont été créés en complément de celui du régime obligatoire. La dernière évolution législative en la matière est intervenue en novembre 2011. Après, le rappel à l'ordre de l'Europe, car le mode d'organisation et de financement n'était pas CONCURRENTIEL, le législateur a modifié le mode de participation des employeurs aux contrats de leurs salariés.

Deux modes de participation sont possibles, **soit la participation à des contrats labellisés**, l'employeur donne une somme dès lors que vous avez un contrat labellisé par l'Etat, **soit la convention de participation**, l'employeur choisit un contrat et pour avoir bénéficié de l'aide il faut souscrire à CE contrat.

C'est cette seconde solution qu'a choisi le Conseil général en Eure-et-Loir alors que 68% des collectivités ont, elles, choisi la labellisation.

Quant au montant de la participation à la prévoyance, il varie d'une collectivité à une autre, allant de 6 à 30 euros, avec une moyenne nationale de 17,50 €. Elle ne sera chez nous que de 8 € pour tous les agents quel que soit leur salaire, voilà qui est égalitaire à défaut d'être équitable !

Petite précision ladite participation de 8 € et est imposable et soumise à cotisation (CSG + RDS environ 8%)

La FSU siège en **CAP** Les **Commissions Administratives Paritaires (CAP)** sont placées auprès de

ayant des risques professionnels spécifiques.

titulaires : Frédéric Bercher, Dominique Charles, suppléants : Tanguy Coudray, Jocelyne Duloir,

toutes les collectivités territoriales de plus de 350 fonctionnaires. A chaque catégorie (A,B,C) correspond une CAP. Leur rôle est consultatif, elles formulent des avis sur des questions d'ordre individuel résultant de l'application du statut, notamment :

CTP

Dans la fonction publique française, un **comité technique paritaire (CTP)** est une instance de représentation et de dialogue. Suite à une réforme intervenue en 2010, les comités techniques paritaires sont progressivement remplacés par des **comités techniques (CT)**. Ces comités sont chargés de donner un avis sur les questions collectives, à la différence des commissions administratives paritaires qui examinent les questions individuelles.

- la carrière des agents (avancement, promotion interne),

les refus de titularisation, les prolongations de stage,

- les refus de temps partiel, de

- promotion ou de formation,

- les sanctions disciplinaires,

◇ les positions des agents (détachement, disponibilité), etc.

◇

Catég. C : titulaires : Denis Ledoré, Dominique Charles, suppléants : Agnès Démoulin, Sabine Hotany,

Catég. B : titulaire : Colette Galland, suppléant : Julie Surreau

Les comités techniques sont consultés sur l'organisation générale des services, en particulier sur l'organisation interne, la répartition des services, et sur les méthodes et techniques utilisées au travail. Ils doivent être consultés sur les principales évolutions du métier, et en particulier de l'usage des nouvelles technologies.

Sur le plan social, les comités techniques doivent se prononcer sur les questions touchant aux effectifs, sur la situation des personnels contractuels, sur le travail à temps partiel et sur la répartition des primes. Ils ont un rôle à jouer dans l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et en particulier sur les conditions de progression professionnelle des femmes. Les comités techniques sont également consultés en matière de formation professionnelle continue.

Les comités techniques se voient présenter périodiquement un rapport sur le fonctionnement de l'administration, de la collectivité ou de l'établissement public dont ils font partie. Ce rapport est annuel pour la fonction publique d'État, annuel ou biennal pour la fonction publique territoriale.

titulaires : Denis Ledoré, Dominique Chéron, suppléants : Agnès Démoulin, Marie-Ange Le Govic,

CHS

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité, ou le Comité Technique Paritaire en son absence, a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de travail ainsi qu'à la protection de la santé et à la sécurité des agents de la collectivités et de ceux mis à sa disposition par une entreprise extérieure, y compris les travailleurs temporaires

La Loi no 2002-73 du 17janvier 2002a étendu le rôle du CHS/CTP à la protection de la santé mentale des agents. Ce comité peut désormais proposer des actions de prévention en matière de harcèlement moral comme en matière de harcèlement sexuel.

Le CHS doit être créé dans toute collectivité ayant un effectif d'au moins 200 agents (titulaires ou non) et



Bulletin d'adhésion à la FSU

Madame Monsieur Nom Prénom
Date de naissance..... adresse mail
Adresse postale Code postal..... Ville
Direction Service Catégorie... Grade

Je souhaite adhérer à la FSU CG28 - Cotisation : 0,6 % du salaire annuel net

Bulletin à renvoyer :

FSU - section Conseil général 1 place Châtelet 28026 CHARTRES CEDEX

Tél. : 02.37.23.60.90 - fsu@cg28.fr